



Vous avez été victime d'une casse sur votre vélo entreprise ?

Vous devez déclarer le sinistre au plus tôt auprès de ATM/Assurance VéloVolé.

Il vous suffit de nous faire parvenir :

- Le formulaire de déclaration de sinistre ci-joint dûment complété
- Les pièces justificatives indiquées sur le formulaire
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) pour nous permettre d'effectuer le remboursement en cas de prise en charge

A l'adresse suivante :

ATM/ Assurance VéloVolé
CS 70440
49004 Angers Cedex 01

Souhaitant vous apporter le meilleur service,

Veillez croire en l'expression de notre considération.

L'équipe ATM

4. Implication d'un tiers (autre personne que l'assuré)

Tiers en cause non voiture PL- bus- car- V agricole 2 roues motorisées cycliste animal
 piéton/roller autre (précisez).....

A t'il été établi un constat amiable ? non oui (dans ce cas, le joindre à la présente déclaration)

Témoins éventuels (indiquez leur nom et adresse).....
.....

En cas d'implication d'un tiers

nom prénom adresse :

coordonnées de son assureur (nom adresse n° contrat) :
.....
.....

nature des dommages subis par le tiers :

Vous devez (art L 121-4 du Code des Assurances) nous indiquer l'existence de vos contrats responsabilité civile, multirisque habitation et/ou assurance scolaire/extra scolaire et déclarer ce sinistre à vos assureurs

Nom de la Compagnie, adresse n° contrat :
.....
.....
.....

Confirmez-vous que vous chargez ATM Assurance Vélo Volé de votre recours ? oui non

Je certifie sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont sincères et véritables.

Fait à :

Le :

Signature :

Je certifie sur l'honneur ne pas avoir reçu préalablement une autre indemnité pour le présent sinistre déclaré

Fait à :

Le :

Signature :

5. Pièces à fournir

- La facture originale attestant l'achat et le règlement du Cycle garantie
- La facture originale d'achat du système antivol approuvé
- La copie du bulletin d'adhésion à l'assurance
- Le présent document daté et signé aux deux endroits
- Le document joint intitulé « expertise magasin » complété par le point de vente ou le centre de réparation, accompagné de photos
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)



L'assureur se réserve le droit de demander l'avis d'un expert ou d'un enquêteur ainsi que toute autre pièce justificative estimée nécessaire pour apprécier le sinistre.

La fausse déclaration quant aux éléments constitutifs du sinistre est constitutive d'une fraude à l'assurance qui pourra être sanctionnée civilement par la déchéance de vos garanties voire pénalement pour escroquerie à l'assurance.

Aucune déclaration n'est acceptée par fax, ni par E-mail.

Notre adresse pour transmettre votre déclaration en recommandé :

ATM Assurances Vélo Volé

Gestion des Sinistres

49 Avenue du Grésillé - CS 70440

49004 ANGERS CEDEX 01

Votre conseiller vous répond du lundi au vendredi de 9h à 19h

02.41.37.58.70.

www.atm-assur.com OU **www.velovole.fr**

ATM Assurances Vélo Volé - CS 70440 - 49004 ANGERS CEDEX 01 – sinistre@velovole.com

RCS LE MANS : 441 989 795 - 6622Z Capital de 200 000 €

Conformément, à la réglementation relative à l'intermédiation en assurance, nous vous informons que notre numéro ORIAS

